

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 003/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 18
- présents : 11
- votants : 16

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 20/02/2024
ID: 033-213304470-20240207-003_2024-DE

République Française

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Le sept février deux mille vingt-quatre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 31 janvier 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PRÉVÔT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Marie-José TERRIEN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Stéphane CATALAN (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Serge FIMBAULT, M. Franck OBERG, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*), Mme Véronique GERARD (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*)

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriale et propose, conformément à la réglementation de faire application de cet article à hauteur de 424 670€ (montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 hors chapitre 16-remboursement d'emprunt : 1 698 679€)

Il convient de modifier la délibération 074/2023 en date 12 décembre 2023 afin de rectifier les autorisations prises pour l'opération OPNI qui se vote au chapitre et non à l'opération.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés 16 VOTES – 16 POUR :

✚ D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater, dès le début de l'exercice 2024, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux programmes de l'exercice précédent, soit : Budget communal :



Envoyé en préfecture le 09/02/2024
 Reçu en préfecture le 09/02/2024
 Publiés le 21/02/2024
 ID : 033-213304470-20240207-003_2024-DE

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

Programmes	Libellé	Budget 2023	Autorisations Budget 2024
80	CIMETIÈRE	8 494	2 124
81	STADE D'HONNEUR	21 510	5 378
87	ÉGLISE	2 000	500
89	MAIRIE	3 000	750
90	DIVERS VOIRIE ET RÉSEAUX	382 549.38	95 637
91	TRAV. BÂTIMENTS DIVERS	376 740	94 185
92	MATÉRIEL ET MOBILIER	34 529	8 632
94	ÉCOLE	58 548	14 637
96	CAMPING	11 221	2 805
97	RESTRUCTURATION PISCINE	35 200	8 800
98	SALLES DES FÊTES	6 799.20	1 700
99	PLAINE DU GUÂ	19 777.40	4 936
100	SALLE PIERRE FAURE	30 496.60	7 624
101	HALLE	6 600	1 650
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIÈRES (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt »)	67 059	16 765
OPNI	OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES Chapitre 21	226 090	56 523
OPNI	OPERATION NON INDIVIDUALISEES Chapitre 20	4 350	1 088
TOTAL		1 294 930.58	323 733

Certifié exécutoire,
 Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
 Publié le
 A ST MEDARD DE GUIZIERES.
 Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guiziers, les jour,
 mois et an ci-dessus indiqués.
 Pour copie conforme, le 08 février 2024.
 Le Maire,
Mireille Conte Jaubert